



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

I.258.2

(02/95)

RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION DES SERVICES

POSSIBILITÉS DE SERVICE

MODIFICATION EN COURS DE COMMUNICATION

Recommandation UIT-T I.258.2

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation UIT-T I.258.2, que l'on doit à la Commission d'études 1 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 21 février 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1995

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

Page

1	Définition	1
2	Description	1
2.1	Configurations possibles.....	1
2.2	Description générale	1
2.3	Terminologie spéciale.....	2
2.4	Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunication.....	3
3	Procédures.....	4
3.1	Fourniture/retrait.....	4
3.2	Procédures normales	4
3.3	Procédures exceptionnelles.....	4
3.4	Autres procédures possibles	5
4	Capacités du réseau en matière de taxation.....	5
5	Considérations relatives à l'interfonctionnement.....	5
5.1	Interfonctionnement avec des réseaux autres que le RNIS.....	5
5.2	Interfonctionnement avec des RNIS privés	5
6	Interaction avec d'autres services complémentaires	6
6.1	Information de taxation (AOC) (<i>advice of charge</i>)	6
6.2	Mise en garde (HOLD) (<i>call hold</i>)	6
6.3	Services de transfert de communication	6
6.4	Signal d'appel (CW) (<i>call waiting</i>)	6
6.5	Groupe fermé d'utilisateurs (CUG) (<i>closed user group</i>).....	6
6.6	Services de rappel automatique	6
6.7	Services de communications conférences.....	7
6.8	Services de déviation d'appel.....	7
6.9	Sélection directe à l'arrivée (DDI) (<i>direct-dialling-in</i>)	7
6.10	Modification en cours de communication (IM) (<i>in-call modification</i>).....	7
6.11	Libre appel sur le RNIS (IFS) (<i>ISDN freephone</i>)	7
6.12	Recherche de ligne (LH) (<i>line hunting</i>).....	7
6.13	Identification d'appels malveillants (MCID) (<i>malicious call identification</i>)	7
6.14	Préséance et préemption à plusieurs niveaux (MLPP) (<i>multi-level precedence and preemption</i>)....	8
6.15	Numéro multiple d'abonné (MSN) (<i>multiple subscriber number</i>).....	8
6.16	Services d'identification de noms	8
6.17	Services d'identification de numéros	8
6.18	Service restreint (OCB) (<i>outgoing call barring</i>)	8
6.19	Taxation à l'arrivée (REV) (<i>reverse charging</i>).....	8
6.20	Sous-adressage (SUB) (<i>sub-addressing</i>)	8
6.21	Prise en charge de plans de numérotage privés (SPNP) (<i>support of private numbering plans</i>)	8
6.22	Portabilité du terminal (TP) (<i>terminal portability</i>)	8
6.23	Signalisation d'utilisateur à utilisateur (UUS) (<i>user-to-user signalling</i>)	9
7	Description dynamique	9

RÉSUMÉ

Le service complémentaire de modification en cours de communication (IM) (*in-call modification*) permet à un utilisateur, au cours d'une communication établie (c'est-à-dire active), de passer d'un type de communication caractérisé par une capacité support et des capacités de couche inférieure et supérieure, à un autre type de communication caractérisé par un autre ensemble de capacités, sans avoir à changer la connexion de bout en bout du point de vue de l'accès de l'utilisateur au réseau.

Il sera possible de procéder à de nouvelles modifications en cours de communication pour revenir au type de communication d'origine ou pour passer à un autre type.

Il peut être décidé au niveau du réseau de permettre à l'utilisateur, lorsqu'il demande ce service complémentaire, d'obtenir le retour automatique au type initial de communication une fois terminée la phase modifiée.

MODIFICATION EN COURS DE COMMUNICATION

(Genève, 1994)

1 Définition

Le **service complémentaire de modification en cours de communication** (IM) (*in-call modification*) permet à un utilisateur, au cours d'une communication établie (c'est-à-dire active), de passer d'un type de communication caractérisé par une capacité support et des capacités de couche inférieure et supérieure, à un autre type de communication caractérisé par un autre ensemble de capacités, sans avoir à changer la connexion de bout en bout du point de vue de l'accès de l'utilisateur au réseau.

Il sera possible de procéder à de nouvelles modifications en cours de communication pour revenir au type de communication d'origine ou pour passer à un autre type.

Il peut être décidé au niveau du réseau de permettre à l'utilisateur, lorsqu'il demande ce service complémentaire, d'obtenir le retour automatique au type initial de communication une fois terminée la phase modifiée. Cette option est appelée modification double en cours de communication.

Si cette option n'est pas prise en charge par le réseau ou si l'utilisateur ne l'a pas demandée, la prestation sera une modification unique en cours de communication.

2 Description

2.1 Configurations possibles

Le service de modification en cours de communication peut être utilisé dans plusieurs configurations.

2.1.1 Configuration 1

Il existe à chacune des extrémités de la liaison au moins deux terminaux différents à capacité unique.

2.1.2 Configuration 2 (configuration mixte)

Il existe un terminal à capacités multiples à une extrémité, et au moins deux terminaux à capacité unique à l'autre extrémité.

En configuration mixte, il faut distinguer deux cas:

- la modification en cours de communication est demandée par l'extrémité équipée de deux terminaux ou plus, la communication se poursuivant ainsi à partir d'un autre terminal;
- la modification en cours de communication est demandée par l'extrémité équipée d'un terminal à capacités multiples, la communication étant transférée vers un autre terminal à l'autre extrémité.

2.1.3 Configuration 3

Il existe à chacune des extrémités un terminal à capacités multiples.

2.2 Description générale

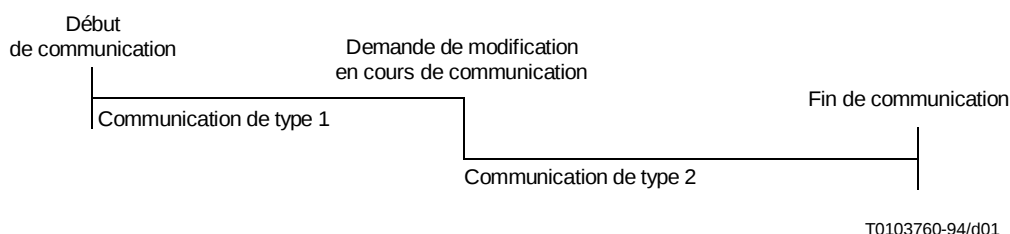
Le service de modification en cours de communication est offert communication par communication. Il peut être activé par le demandeur comme par l'utilisateur demandé.

La modification en cours de communication permet de passer de l'un à l'autre des services supports suivants:

- transmission vocale;
- 64 kbit/s sans restriction;
- audiofréquence à 3,1 kHz;
- $n \times 64$ kbit/s sans restriction.

Les autres services supports nécessitent un complément d'étude.

Du point de vue du service (c'est-à-dire pour ce qui est des capacités du service support et des couches supérieures et inférieures), il y a modification du type de communication pendant la durée de la communication (comme le montre la Figure 1).



T0103760-94/d01

FIGURE 1/I.258.2

Demande de modification en cours de communication

2.3 Terminologie spéciale

2.3.1 terminal; équipement terminal: Equipement matériel rattaché au RNIS qui permet à un utilisateur d'accéder aux services du RNIS.

2.3.2 fonctions terminales: Fonctions résidant dans un terminal et commandant les fonctions de la couche réseau pour la totalité du RNIS et du terminal qui y est rattaché. Du point de vue logique, les fonctions terminales font partie des actions utilisateur. Ces fonctions sont identifiées par des informations de compatibilité des couches inférieures et supérieures.

2.3.3 terminal à capacité unique: Terminal capable de traiter un seul type de communication, par exemple: poste téléphonique, télécopieur du groupe 4, terminal vidéotex, etc.

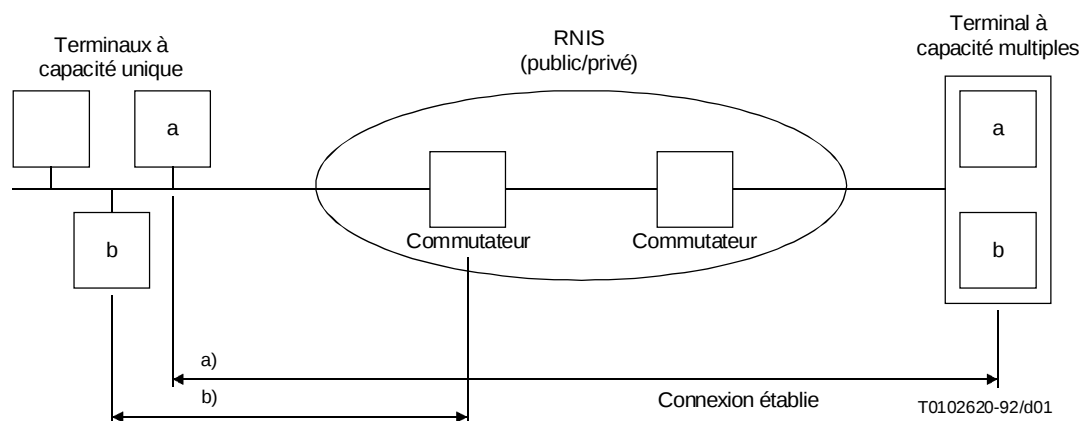
2.3.4 terminal à capacités multiples: Equipement ou système terminal capable de traiter plus d'un type de communication sur la même interface, par exemple: signaux vocaux et télécopie de groupe 4 et aussi éventuellement télécopie de groupe 3.

2.3.5 utilisateur: Entité(s) située(s) au-dessus de la couche réseau et utilisant ses services, en l'occurrence, le service complémentaire de modification en cours de communication.

2.3.6 utilisateur desservi: Utilisateur qui demande le service complémentaire de modification en cours de communication.

2.3.7 canal utilisateur: Canal et ressources correspondantes, utilisés pour transférer l'information utilisateur, par exemple le canal B ou le canal D avec un identificateur de liaison logique.

2.3.8 configuration mixte: Dans une communication établie, configuration caractérisée par la présence d'un équipement terminal à capacités multiples à une extrémité et d'au moins deux terminaux à capacité unique différents à l'autre extrémité (voir la Figure 2).



- a) Avant l'activation de la modification en cours de communication.
- b) Après l'activation de la modification en cours de communication.

FIGURE 2/I.258.2
Configuration mixte

2.4 Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunication

Cette fonction est notamment intéressante dans le cas où on désire qu'un télécopieur du groupe 4 puisse accéder à des serveurs centralisés offrant des services à valeur ajoutée comme les services d'enregistrement et retransmission de télécopies, les services de bases de données par télécopie ou les services de messagerie sur le RNIS.

Plus précisément, les télécopieurs de classe 1 (entrée de gamme) du groupe 4 (émission et réception de télécopies seulement) ne disposent pas des moyens permettant d'envoyer les directives nécessaires aux serveurs centraux, ou de restituer à l'utilisateur les instructions correspondantes. Il faut donc utiliser d'autres terminaux sur le même accès réseau, par exemple des postes téléphoniques (qui remplissent déjà cette fonction pour la télécopie du groupe 3) ou des terminaux vidéotex. Ces deux types de terminaux assurent la communication en mode transparent des commandes et des instructions entre l'utilisateur et le serveur central.

Tous les services supports mentionnés au 2.2 doivent être pris en compte. En effet, les terminaux courants à capacité unique, sans fonctions spéciales supplémentaires, devront permettre d'utiliser la modification en cours de communication.

La modification en cours de communication est aussi utile pour la même application, quand des télécopieurs du groupe 3 sont connectés au RNIS.

La modification en cours de communication doit également permettre d'effectuer des basculements entre le service téléphonique à 7 kHz, le service visiophonique et d'autres téléservices et services supports.

3 Procédures

3.1 Fourniture/retrait

Le service de modification en cours de communication peut être fourni par abonnement, après arrangement préalable avec le fournisseur de service, il peut aussi être mis systématiquement à la disposition de tous les accès du réseau capables de l'activer.

3.2 Procédures normales

3.2.1 Activation/désactivation/enregistrement

Sans objet.

3.2.2 Appel et fonctionnement du service

Les trois configurations et cas indiqués au 2.1 doivent être traités comme suit.

Pour demander le service complémentaire de modification en cours de communication, l'utilisateur desservi fournit au réseau les informations nécessaires relatives au nouveau type de communication: capacité support, capacités de couches inférieures et de couches supérieures. L'utilisateur doit aussi être en mesure d'indiquer un numéro pour permettre de choisir un terminal donné parmi plusieurs terminaux du même type à l'extrémité locale et/ou distante (par exemple, dans le cas de numéros multiples d'abonné).

Le réseau demande alors à la fonction terminale de l'utilisateur desservi de se retirer du canal utilisateur utilisé, interdit les appels entrants pour le deuxième terminal choisi et offre à celui-ci le type de communication demandé, aux caractéristiques requises, comme s'il s'agissait d'une nouvelle communication. S'il est possible de réutiliser le même canal, le réseau le réserve pour rétablir la connexion utilisateur-réseau. Jusqu'à l'acceptation de cette communication, les nouveaux appels entrants resteront interdits pour le deuxième terminal (la deuxième fonction terminale).

Le réseau demande alors à la fonction terminale de l'utilisateur distant de se retirer du canal utilisateur utilisé, interdit les appels entrants pour le deuxième terminal choisi et offre à celui-ci le type de communication demandé, aux caractéristiques requises, comme s'il s'agissait d'une nouvelle communication. S'il est possible de réutiliser le même canal, le réseau le réserve pour rétablir la connexion utilisateur-réseau. Jusqu'à l'acceptation de cette communication, les nouveaux appels entrants resteront interdits pour le deuxième terminal (la deuxième fonction terminale).

Le réseau envoie au premier terminal de l'utilisateur desservi une indication signalant le passage réussi au nouveau type requis de communication côté utilisateur distant, après quoi il libère complètement ce premier terminal demandeur.

Si, en raison de la nouvelle capacité support requise, il est nécessaire de remplacer la connexion initiale, le réseau entreprend les actions nécessaires au remplacement du trajet initial intraréseau. Cette fonction est considérée comme une caractéristique additionnelle du réseau, dont la définition sort du cadre de la présente Recommandation.

Si l'utilisateur desservi a demandé une modification double en cours de communication, le réseau demandera automatiquement le service retour (c'est-à-dire le retour au type de communication d'origine au terminal d'origine) à la fin de la communication modifiée.

3.3 Procédures exceptionnelles

3.3.1 Activation/désactivation/enregistrement

Sans objet.

3.3.2 Appel et fonctionnement du service

La demande de modification en cours de communication est rejetée dans les cas suivants, la cause en étant communiquée au demandeur du service:

- a) si le deuxième terminal local ou distant est occupé par une autre communication;
- b) si l'un ou l'autre des deux correspondants n'est pas abonné à la capacité support souhaitée;
- c) si le deuxième terminal demandé ne répond pas ou n'existe pas;

- d) si le réseau n'est pas capable de réacheminer l'appel en cours, quand un tel réacheminement est nécessaire pour obtenir la capacité support souhaitée, ou si les ressources voulues ne sont pas disponibles;
- e) si un utilisateur demande le service de modification double en cours de communication et que le réseau ne prend pas en charge cette option, auquel cas l'utilisateur en question peut décider de ne demander qu'une modification simple en cours de communication ou de ne pas recourir à ce service complémentaire.

NOTE – D'autres cas peuvent exister.

Après avoir envoyé la notification au terminal (à la fonction terminale) de l'utilisateur demandeur du service, le réseau rétablit la connexion avec la fonction terminale initialement desservie.

3.4 Autres procédures possibles

3.4.1 Activation/désactivation/enregistrement

Sans objet.

3.4.2 Appel et fonctionnement du service

Aucune procédure identifiée.

4 Capacités du réseau en matière de taxation

La présente Recommandation ne traite pas des principes de taxation, qui devraient faire l'objet de futures Recommandations de la série D.

Il devra être possible de taxer l'abonné avec précision pour la modification en cours de communication du service support.

Dans le cas particulier où le demandeur est taxé pour la communication, et où c'est l'utilisateur demandé qui demande la modification en cours de communication, entraînant la modification de la taxation, le réseau doit informer le demandeur de la nouvelle taxe et attendre son accord explicite avant d'accéder à la demande de modification. A défaut d'une telle acceptation, la demande de modification sera rejetée.

5 Considérations relatives à l'interfonctionnement

5.1 Interfonctionnement avec des réseaux autres que le RNIS

Le service complémentaire de modification en cours de communication peut être activé à partir du RNIS dans le cas d'appels nécessitant un interfonctionnement avec un RTPC, pour les connexions dont les services, avant et après la demande de modification, peuvent emprunter le RTPC; la téléphonie à 3,1 kHz et la télécopie du groupe 3 sont des services de ce type. Dans ce cas, le service complémentaire de modification en cours de communication n'est assuré que jusqu'à la limite entre le RNIS et le RTPC.

Cet interfonctionnement peut être illustré par le cas d'un télécopieur du groupe 3 et d'un poste téléphonique, utilisé pour commander le serveur central, qui sont raccordés à un RNIS, alors que le serveur central est raccordé à un RTPC.

Dans ce cas, aucune indication n'est donnée au correspondant distant du RTPC.

5.2 Interfonctionnement avec des RNIS privés

Etant donné que la connexion de bout en bout devant faire appel à la modification en cours de communication peut commencer ou se terminer à des commutateurs publics et/ou à des autocommutateurs privés à intégration des services, la modification en cours de communication doit par conséquent pouvoir agir par-delà la limite réseau public/réseau privé.

Les deux réseaux doivent accepter un éventuel rejet de leurs demandes de modification en cours de communication.

6 Interaction avec d'autres services complémentaires

6.1 Information de taxation (AOC) (*advice of charge*)

Pendant l'exécution d'une modification en cours de communication (c'est-à-dire depuis l'instant où ce service a été demandé jusqu'au basculement sur le type de communication désiré), aucune information de taxation n'est envoyée à l'utilisateur ayant souscrit un abonnement au service complémentaire d'information de taxation.

Si une demande de modification en cours de communication a pour résultat que le bénéficiaire du service complémentaire d'information de taxation poursuit sa communication sur un nouveau terminal ayant un autre numéro RNIS, il faudra que l'utilisateur ait souscrit un abonnement au service complémentaire d'information de taxation pour cet autre numéro pour recevoir l'information de taxation.

6.1.1 Information de taxation à l'établissement de la communication (AOC-S) (*charging information at call set-up time*)

Une fois la modification en cours de communication exécutée, la nouvelle information de taxation est communiquée à l'abonné au service complémentaire d'information de taxation à l'établissement de la communication.

6.1.2 Information de taxation en cours de communication (AOC-D) (*charging information during the call*)

Une fois la modification en cours de communication exécutée, l'envoi des informations de taxation reprend et les informations suivantes sont fournies:

- taxe totale cumulée;
- taux de taxation en cours.

Si l'opération de modification en cours de communication a échoué, l'envoi des informations de taxation reprendra.

6.1.3 Information de taxation en fin de communication (AOC-E) (*charging information at the end of the call*)

Une fois la communication libérée, l'utilisateur ayant souscrit un abonnement à ce service complémentaire d'information de taxation est informé de la taxe due, qui doit refléter les éventuelles différences de taux de taxation résultant du recours au service complémentaire de modification en cours de communication.

6.2 Mise en garde (HOLD) (*call hold*)

Le service complémentaire de modification en cours de communication ne s'applique pas à une communication mise en garde. Toutefois, une communication doit pouvoir être mise en garde après exécution d'une demande de modification en cours de communication.

6.3 Services de transfert de communication

Si l'appel en cours a déjà été transféré, la modification en cours de communication n'est possible qu'à destination du nouveau correspondant.

6.4 Signal d'appel (CW) (*call waiting*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

NOTE – Dans le cas d'une communication avec modification double en cours de communication, les appels entrants seront présentés à l'utilisateur appelé.

6.5 Groupe fermé d'utilisateurs (CUG) (*closed user group*)

Le même groupe fermé d'utilisateurs doit être attribué à tous les services supports et téléservices utilisés.

6.6 Services de rappel automatique

6.6.1 Rappel automatique sur non-réponse (CCNR) (*completion of calls to no reply*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.2 Rappel automatique sur occupation (CCBS) (*completion of calls to busy subscribers*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.7 Services de communications conférences

6.7.1 Communication conférence (CONF) (*conference calling*)

Le service complémentaire de modification en cours de communication ne s'applique pas aux communications conférences. Toutefois, le service de communication conférence peut être appelé après exécution d'une opération de modification en cours de communication, sous réserve que la communication conférence soit demandée dans le contexte du nouveau service support.

6.7.2 Conférence «rendez-vous» (MMC) (*meet-me conference*)

Le service complémentaire de modification en cours de communication ne s'applique pas aux communications conférence «rendez-vous».

6.7.3 Communication conférence prédéfinie (PCC) (*preset conference calling*)

Le service complémentaire de modification en cours de communication ne s'applique pas aux communications conférence réservées.

6.7.4 Conversation à trois (3PTY) (*three-party*)

Le service complémentaire de modification en cours de communication ne s'applique pas aux conversations à trois. Toutefois, le service de conversation à trois pourra être demandé après l'exécution d'une demande de modification en cours de communication, sous réserve que la conversation à trois se déroule alors dans le contexte du nouveau service.

6.8 Services de déviation d'appel

Ce qui suit s'applique aux différents services complémentaires de déviation d'appel: renvoi d'appel inconditionnel, renvoi d'appel sur occupation, renvoi d'appel sur non-réponse et transfert d'appel.

Le service complémentaire de modification en cours de communication s'applique à toute communication existante, indépendamment du fait qu'un service complémentaire de déviation d'appel a été précédemment utilisé ou non pour cette communication.

Une demande de service complémentaire de modification en cours d'appel prendra le pas sur une demande en cours de renvoi d'appel aussi bien du côté utilisateur desservi que du côté utilisateur distant.

Dans le service de transfert d'appel, toute tentative pour transférer une demande d'établissement d'une communication avec modification en cours d'appel sera rejetée.

6.9 Sélection directe à l'arrivée (DDI) (*direct-dialling-in*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.10 Modification en cours de communication (IM) (*in-call modification*)

Dans le cas d'une modification unique en cours de communication, aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

Tant que le service complémentaire de modification en cours de communication est activé par suite d'une demande de double modification en cours de communication, il ne peut pas faire l'objet d'une nouvelle demande pour cette communication.

6.11 Libre appel sur le RNIS (IFS) (*ISDN freephone*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.12 Recherche de ligne (LH) (*line hunting*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.13 Identification d'appels malveillants (MCID) (*malicious call identification*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.14 Préséance et préemption à plusieurs niveaux (MLPP) (*multi-level precedence and preemption*)

Le niveau de préséance de la communication initiale doit être maintenu une fois activée la modification en cours de communication.

6.15 Numéro multiple d'abonné (MSN) (*multiple subscriber number*)

Aucune incidence. Le numéro multiple peut être utilisé pour sélectionner un terminal particulier parmi plusieurs terminaux du même type.

6.16 Services d'identification de noms

6.16.1 Identification du nom du demandeur (CNIP) (*calling name identification presentation*)

Le nom de l'utilisateur demandeur du second terminal peut être présenté à l'utilisateur demandé une fois intervenue la modification en cours de communication.

6.16.2 Non-identification du nom du demandeur (CNIR) (*calling name identification restriction*)

Le nom de l'utilisateur demandeur du second terminal n'est pas présenté à l'utilisateur demandé une fois intervenue la modification en cours de communication.

6.17 Services d'identification de numéros

6.17.1 Identification d'appel (CLIP) (*calling line identification presentation*)

L'identité de l'utilisateur demandeur du second terminal peut être présentée à l'utilisateur demandé une fois intervenue la modification en cours de communication.

6.17.2 Non-identification d'appel (CLIR) (*calling line identification restriction*)

L'identité de l'utilisateur demandeur du second terminal ne sera pas présentée à l'utilisateur demandé une fois intervenue la modification en cours de communication.

6.17.3 Identification de la ligne connectée (COLP) (*connected line identification presentation*)

L'identité de l'utilisateur connecté du second terminal peut être présentée à l'utilisateur appelant une fois intervenue la modification en cours de communication.

6.17.4 Non-identification de la ligne connectée (COLR) (*connected line identification restriction*)

L'identité de l'utilisateur connecté du second terminal ne sera pas présentée à l'utilisateur demandeur une fois intervenue la modification en cours de communication.

6.18 Service restreint (OCB) (*outgoing call barring*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.19 Taxation à l'arrivée (REV) (*reverse charging*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.20 Sous-adressage (SUB) (*sub-addressing*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.21 Prise en charge de plans de numérotage privés (SPNP) (*support of private numbering plans*)

Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.22 Portabilité du terminal (TP) (*terminal portability*)

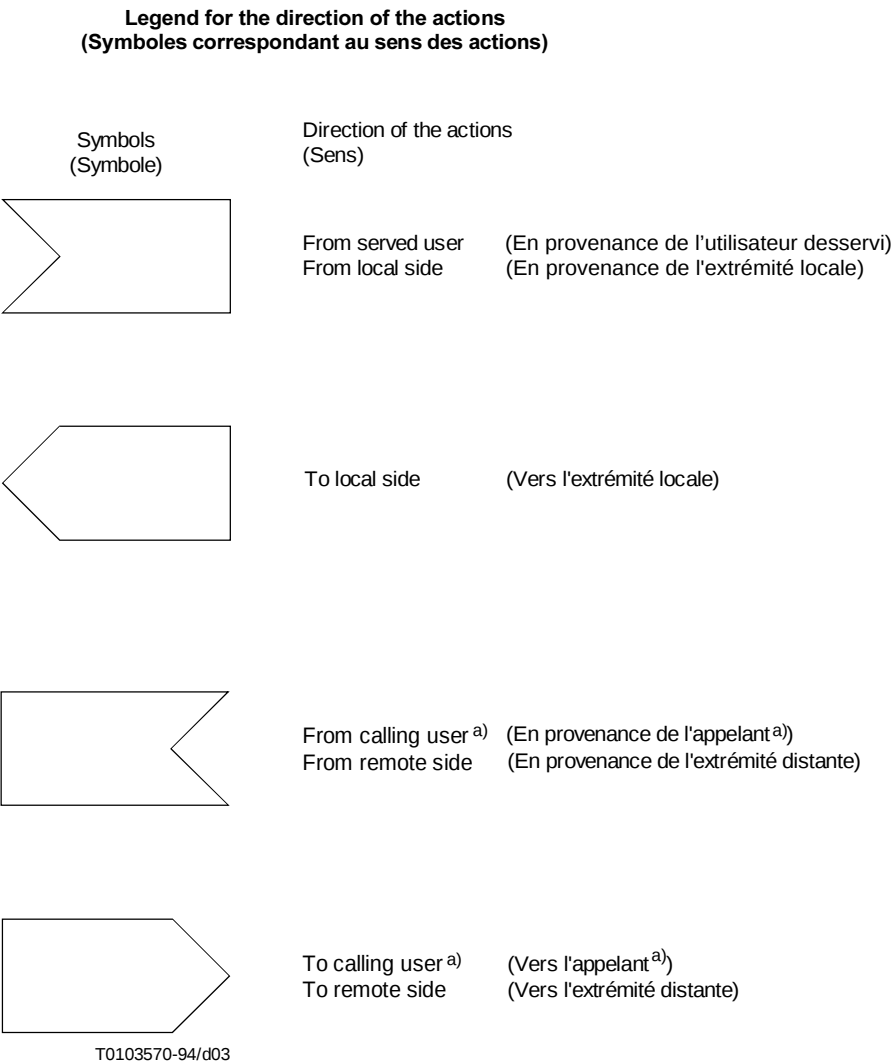
Aucune incidence, c'est-à-dire qu'aucun des deux services complémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.23 **Signalisation d'utilisateur à utilisateur (UUS) (*user-to-user signalling*)**

Le seul service concerné est le service 3 (signalisation pendant la phase active de la communication). Les services 1 et 2 ne sont pas concernés parce que la modification en cours de communication ne peut intervenir qu'au cours de la communication active.

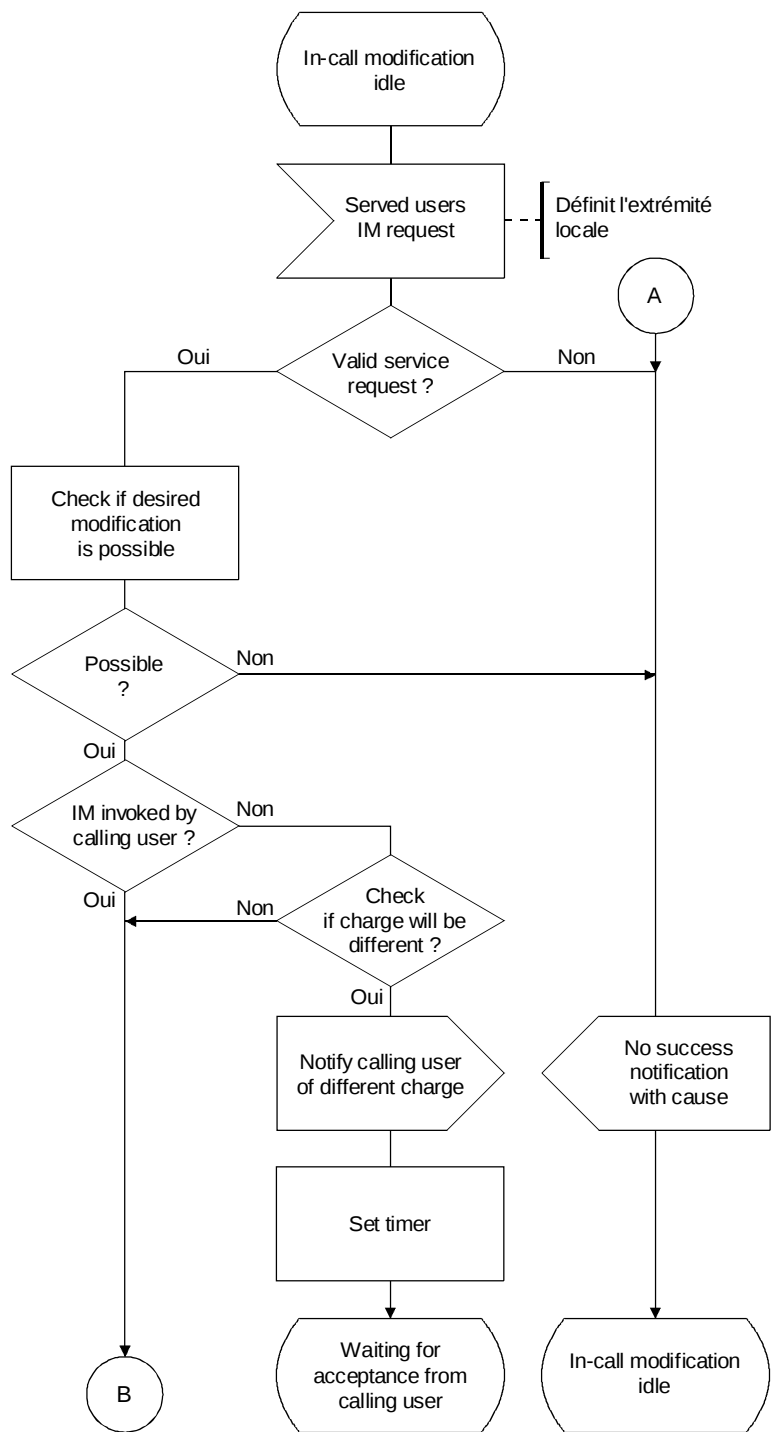
7 **Description dynamique**

La description dynamique du service complémentaire de modification en cours de communication est représentée sur la Figure 3.



^{a)} Au cas où l'appelant n'est pas l'utilisateur desservi.

FIGURE 3/I.258.2 (feuillet 1 sur 4)
**Diagramme SDL général du service de modification
en cours de communication**



T0103580-94/d04

FIGURE 3/I.258.2 (feuillet 2 sur 4)

Diagramme SDL général du service de modification en cours de communication

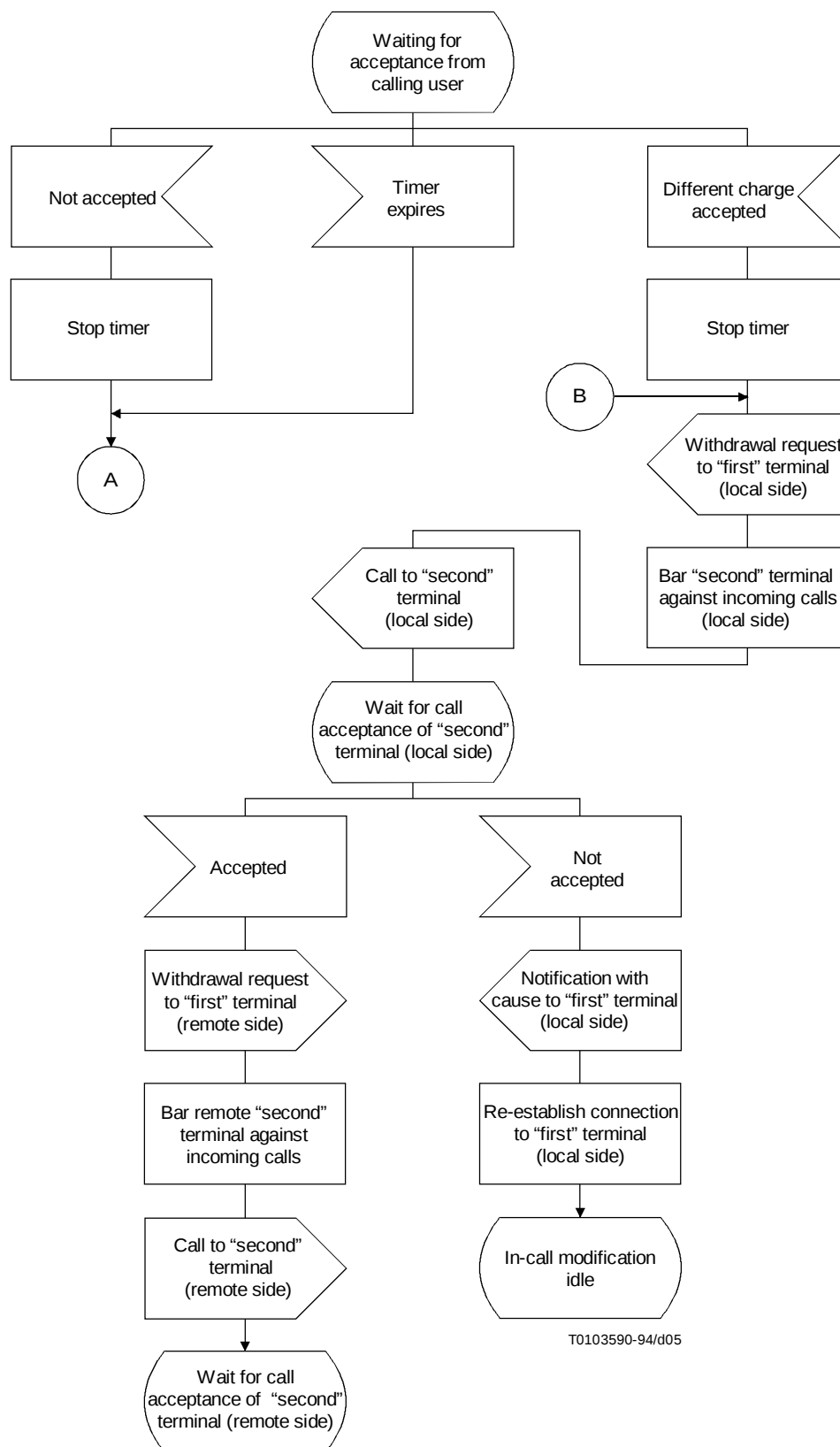


FIGURE 3/I.258.2 (feuillet 3 sur 4)

**Diagramme SDL général du service de modification
en cours de communication**

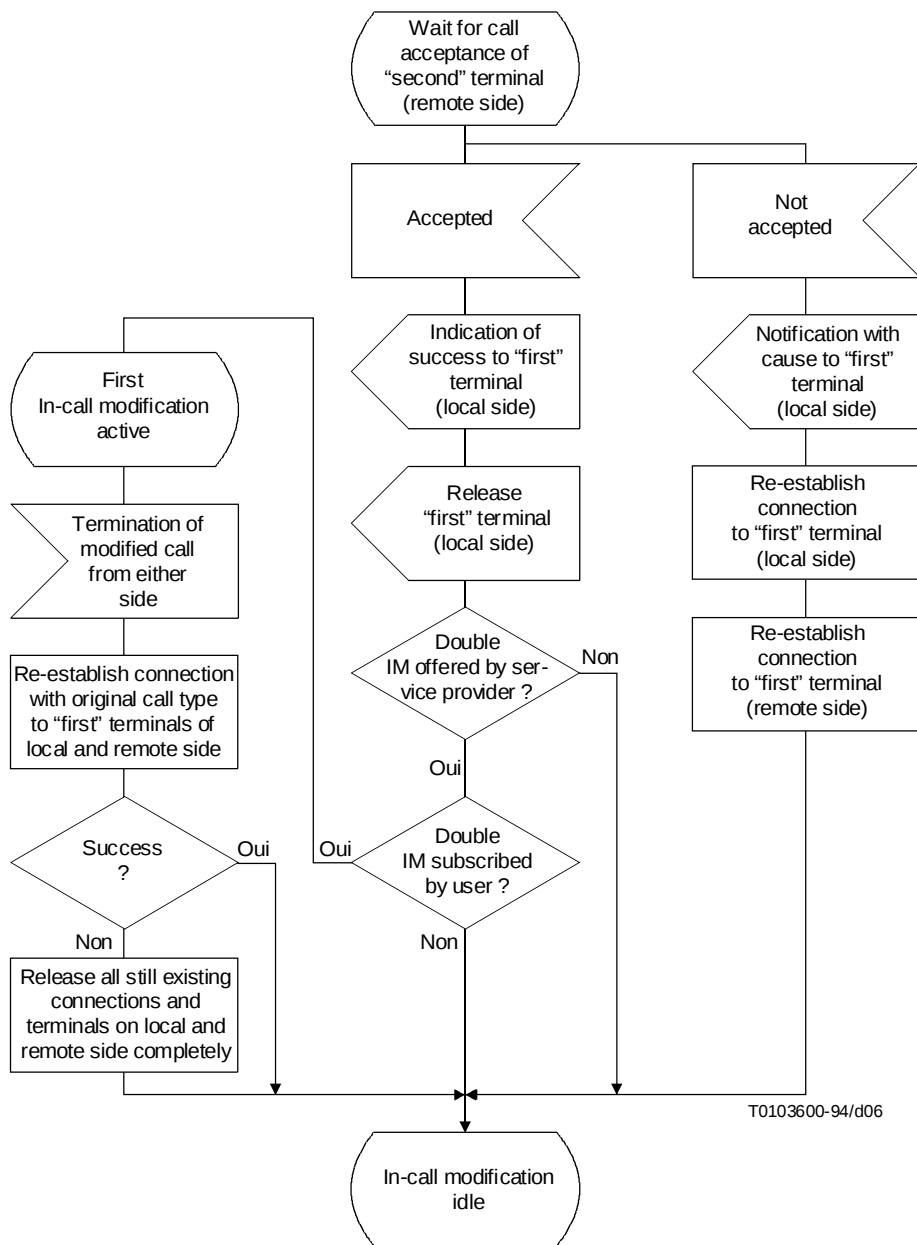


FIGURE 3/I.258.2 (feuillet 4 sur 4)
**Diagramme SDL général du service de modification
 en cours de communication**